

**AVIS RELATIF A L'ATTRIBUTION DE BOURSES
DANS LE CADRE DU PROJET MELITE FINANÇÉ PAR L'OTAN**

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Limoges en vigueur ;

Avis enregistré sous le numéro **072-2025-CR-26052025**

La Commission Recherche de l'Université de Limoges émet l'avis suivant :

Article unique :

Dans le cadre du projet MELITE (programme Science for Peace and Security), l'OTAN prévoit la possibilité d'attribuer des bourses destinées à compléter les revenus des jeunes chercheurs participant au projet selon les conditions suivantes :

- le bénéficiaire de la bourse doit avoir moins de 40 ans à la date de l'attribution de la bourse et être ressortissant ou résident d'un pays de l'OTAN ou d'un pays partenaire de l'OTAN,
- le bénéficiaire doit être approuvé par le conseiller de l'OTAN.

Les montants des bourses pour les jeunes scientifiques sont les suivants :

- 400 € par mois pour les chercheurs sans doctorat, y compris les doctorants,
- 500 € par mois pour les chercheurs titulaires d'un doctorat.

Chaque bénéficiaire du projet peut bénéficier de 2 bourses au maximum.

La Commission Recherche de l'Université de Limoges émet un avis favorable comme suit :

Résultats du vote :

Membres en exercice : 38

Nombre de votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges,

Le Président de l'Université,

Signé électroniquement par Vincent Jolivet
Date de signature : 26/05/2025 à 14:00
Qualité : Président de la Commission Recherche de l'Université de Limoges

Vincent JOLIVET